TELEDEC.fr
Partenaire EDI agréé par l'État

INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES

Liasse fiscale 2025

Exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025

Version de travail éditée le 24/04/2026

1. BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD **2026**
cerfa
N° 15949 * 08
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES - SIREN : 347483901

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12 — Néant ☐

						Exercice N clos le 31/12/2025	N-1
			Brut		Amortissements, provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé	**TOTAL (I)**	AA	0			0	0
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	0	AC	0	0	0
	Frais de développement	CX	0	CQ	0	0	0
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	58 487	AG	58 311	176	689
	Fonds commercial (1)	AH	0	AI	0	0	0
	autres immos incorporelles	AJ	0	AK	0	0	0
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	0	AM	0	0	0
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	0	AO	0	0	0
	Constructions	AP	8 478	AQ	8 478	0	0
	Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	12 745	AS	5 905	6 839	3 180
	Autres immos corporelles	AT	514 710	AU	311 956	202 754	236 095
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	0	AW	0	0	
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	2 459	CT	2 459	0	0
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	0	CV	0	0	
	Créances rattachées à participations	BB	0	BC	0	0	0
	Autres titres immobilisés	BD	400 053	BE	0	400 053	400 053
	Prêts	BF	3 764	BG	0	3 764	9 737
	Autres immobilisations financières	BH	6 010	BI	0	6 010	6 010
	Total (II)	BJ	1 006 704	BK	387 109	619 595	655 764
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	0	BM	0	0	0
	En cours de production de biens	BN	0	BO	0	0	0
	En cours de production de services	BP	0	BQ	0	0	0
	Produits intermédiaires et finis	BR	0	BS	0	0	0
	Marchandises	BT	0	BU	0	0	0
	Avances et acomptes sur commandes	BV	92	BW	0	92	160
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	971 957	BY	53 640	918 316	839 960
	Autres créances (3)	BZ	3 960	CA	0	3 960	16 397
	Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0	0	0
DIVERS	V.M.P. (dont actions propres: 0)	CD	450 000	CE	0	450 000	350 000
	Disponibilités	CF	436 510	CG	0	436 510	393 411
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	CH	11 282	CI	0	11 282	16 388
	Total (III)	CJ	1 873 800	CK	53 640	1 820 160	1 616 315
	Frais d'émission d'emprunt **(IV)**	CW	0			0	0
	Primes de remboursement des emprunts **(V)**	CM	0			0	0
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation **(VI)**	CN	0			0	0
	Total général (I à VI)	CO	2 880 504	1A	440 749	2 439 755	2 272 079

(1) Droit au bail	0	(2) à moins d'un an	CP	9 774	(3) à + d'1 an CR 0
Clause de réserve de propriété - immob.	0		stocks	0	créances 0

DGFiP N° 2051-SD **2026**

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

2. BILAN – PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise | INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES - SIREN : 347483901 | Néant ☐

					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		0)	DA	27 040	27 040
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	340 400	340 400
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence	EK	0)	DC	0	0
	Réserve légale (3)			DD	7 972	7 972
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	0	0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	0)	DF	0	0
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)	EJ	0)	DG	7 775	7 775
	Report à nouveau			DH	995 768	900 043
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	395 023	345 724
	Subventions d'investissement			DJ	0	0
	Provisions réglementées			DK	0	0
	TOTAL (I)			DL	1 773 978	1 628 955
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	0	0
	Avances conditionnées			DN	0	0
	TOTAL (II)			DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	24 258	17 258
	Provisions pour charges			DQ	0	0
	TOTAL (III)			DR	24 258	17 258
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	0	0
	Autres emprunts obligataires			DT	0	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	0	0
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	0)	DV	0	0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	39 571	29 692
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	35 564	46 780
	Dettes fiscales et sociales			DY	566 384	548 420
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	0	0
	Instrument financier à terme			D1	0	
	Autres dettes			EA	0	974
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	0	0
	TOTAL (IV)			EC	641 518	625 866
	Écarts de conversion passif et différence d'évaluation **TOTAL (V)**			ED	0	0
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 439 755	2 272 079

RENVOIS						
	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	0	0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	0	0
			- Écart de réévaluation libre	1D	0	0
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	0	0
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF	0	0
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	641 518	625 866
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	0	0

DGFiP N° 2054-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

5. IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise : INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES — Néant ☐

CADRE A - IMMOBILISATIONS

					Valeur brute des immos au début de l'exercice	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence	Augmentations : Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — **TOTAL I**			CZ	0	D8 0	D9 0
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — **TOTAL II**			KD	58 487	KE 0	KF 0
CORPORELLES	Terrains			KG	0	KH 0	KI 0
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	dont composants	L9 0	KJ	0	KK 0	KL 0
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	dont composants	M1 0	KM	0	KN 0	KO 0
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements, aménagements des constructions	dont composants	M2 0	KP	8 478	KQ 0	KR 0
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants	M3 0	KS	7 295	KT 0	KU 5 450
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers			KV	48 595	KW 0	KX 16 190
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de transport			KY	313 658	KZ 0	LA 9 141
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	174 818	LC 0	LD 15 867
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Emballages récupérables et divers			LE	0	LF 0	LG 0
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH	0	LI 0	LJ 0
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK	0	LL 0	LM 0
CORPORELLES	**TOTAL III**			LN	552 844	LO 0	LP 46 647
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	0	8M 0	8T 0
FINANCIÈRES	Autres participations			8U	2 459	8V 0	8W 0
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés			1P	400 053	1R 0	1S 0
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières			1T	15 747	1U 0	1V 0
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**			LQ	418 258	LR 0	LS 0
	Total général (I + II + III + IV)			ØG	1 029 589	ØH 0	ØJ 46 647

CADRE B - IMMOBILISATIONS

				Diminutions : Par virement de poste à poste	Diminutions : Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — **TOTAL I**		IN	0	CØ 0	DØ 0	D7 0
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — **TOTAL II**		IO	0	LV 0	LW 58 487	1X 0
CORPORELLES	Terrains		IP	0	LX 0	LY 0	LZ 0
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ	0	MA 0	MB 0	MC 0
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR	0	MD 0	ME 0	MF 0
CORPORELLES	Constructions	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS	0	MG 0	MH 8 478	MI 0
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	0	MJ 0	MK 12 745	ML 0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	IU	0	MM 3 262	MN 61 523	MO 0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles	Matériel de transport	IV	0	MP 5 880	MQ 316 919	MR 0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles	Matériel bureau et informatique, mobilier	IW	0	MS 54 417	MT 136 268	MU 0
CORPORELLES	Autres immo. corporelles	Emballages récupérables et divers	IX	0	MV 0	MW 0	MX 0
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	0	MZ 0	NA 0	NB 0
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	0	ND 0	NE 0	NF 0
CORPORELLES	**TOTAL III**		IY	0	NG 63 558	NH 535 933	NI 0
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	0	ØU 0	M7 0	ØW 0
FINANCIÈRES	Autres participations		I0	0	ØX 0	ØY 2 459	ØZ 0
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	0	2B 0	2C 400 053	2D 0
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	0	2E 5 973	2F 9 774	2G 0
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**		I3	0	NJ 5 973	NK 412 285	2H 0
	Total général (I + II + III + IV)		I4	0	ØK 69 531	ØL 1 006 704	ØM 0

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFiP N° 2054 *bis*-SD **2026**

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué **la réévaluation légale** de **leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES — Néant [X]

Exercice N clos le 31/12/2025

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1– col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	**TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

DGFiP N° 2055-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

6. AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES — Néant ☐

CADRE A — **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY	0	EL	0	EM	0	EN	0
Fonds commercial		RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0
Autres immobilisations incorporelles		PE	57 797	PF	514	PG	0	PH	58 311
TOTAL I		RK	57 797	RM	514	RN	0	RO	58 311
Terrains		PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0
Constructions	Sur sol propre	PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0
	Sur sol d'autrui	PR	0	PS	0	PT	0	PU	0
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	8 478	PW	0	PX	0	PY	8 478
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 115	QA	1 790	QB	0	QC	5 905
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	39 690	QE	5 517	QF	3 262	QG	41 946
	Matériel de transport	QH	111 482	QI	57 821	QJ	5 880	QK	163 424
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	149 802	QM	11 201	QN	54 417	QO	106 586
	Emballages récupérables et divers	QP	0	QR	0	QS	0	QT	0
TOTAL II		QU	313 568	QV	76 329	QW	63 558	QX	326 339
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	371 366	ØP	76 843	ØQ	63 558	ØR	384 650

CADRE B — **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2	0	N3	0	N4	0	N5	0	N6	0
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR	0	RS	0	RT	0	RU	0	RV	0
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6	0	P7	0	P8	0	P9	0	Q1	0
TOTAL I		RW	0	RX	0	RY	0	RZ	0	SB	0	SC	0	SD	0
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4	0	Q5	0	Q6	0	Q7	0	Q8	0
Constructions	Sur sol propre	Q9	0	R1	0	R2	0	R3	0	R4	0	R5	0	R6	0
	Sur sol d'autrui	R7	0	R8	0	R9	0	S1	0	S2	0	S3	0	S4	0
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5	0	S6	0	S7	0	S8	0	S9	0	T1	0	T2	0
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5	0	T6	0	T7	0	T8	0	T9	0
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	0	U2	0	U3	0	U4	0	U5	0	U6	0	U7	0
	Matériel de transport	U8	0	U9	0	V1	0	V2	0	V3	0	V4	0	V5	0
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	0	V7	0	V8	0	V9	0	W1	0	W2	0	W3	0
	Emballages récup. et divers	W4	0	W5	0	W6	0	W7	0	W8	0	W9	0	X1	0
TOTAL II		X2	0	X3	0	X4	0	X5	0	X6	0	X7	0	X8	0
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL	0					NM	0					NO	0
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	0	NQ	0	NR	0	NS	0	NT	0	NU	0	NV	0
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	0	**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)**				NY	0	**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)**				NZ	0

CADRE C — **MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES**

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler	0	0	Z9	0	Z8	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	SP	0	SR	0

DGFiP N° 2056-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES — Néant ☐

	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
			1	2	3	4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	0	TA 0	TB 0	TC 0
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	0	TD 0	TE 0	TF 0
	Provisions pour hausse des prix	3V	0	TG 0	TH 0	TI 0
	Amortissements dérogatoires	3X	0	TM 0	TN 0	TO 0
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	0	D4 0	D5 0	D6 0
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	0	IK 0	IL 0	IM 0
	Autres provisions réglementées	3Y	0	TP 0	TQ 0	TR 0
	TOTAL I	3Z	0	TS 0	TT 0	TU 0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	0	4B 0	4C 0	4D 0
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	0	4F 0	4G 0	4H 0
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	0	4P 0	4R 0	4S 0
	Provisions pour pertes de change	4T	0	4U 0	4V 0	4W 0
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	0	4Y 0	4Z 0	5A 0
	Provisions pour impôts	5B	0	5C 0	5D 0	5E 0
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	0	5H 0	5J 0	5K 0
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	0	EP 0	EQ 0	ER 0
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	0	5S 0	5T 0	5U 0
	Autres provisions pour risques et charges	5V	17 258	5W 7 000	5X 0	5Y 24 258
	TOTAL II	5Z	17 258	TV 7 000	TW 0	TX 24 258
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations - incorporelles	6A	0	6B 0	6C 0	6D 0
	Sur immobilisations - corporelles	6E	0	6 0	6G 0	6H 0
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2	0	Ø3 0	Ø4 0	Ø5 0
	Sur immobilisations - titres de participations	9U	2 459	9V 0	9W 0	9X 2 459
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières	Ø6	0	Ø7 0	Ø8 0	Ø9 0
	Sur stocks et en cours	6N	0	6P 0	6R 0	6S 0
	Sur comptes clients	6T	29 880	6U 23 760	6V 0	6W 53 640
	Autres provisions pour dépréciation	6X	0	6Y 0	6Z 0	7A 0
	TOTAL III	7B	32 339	TY 23 760	TZ 0	UA 56 099
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	49 597	UB 30 760	UC 0	UD 80 357
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE 30 760	UF 0	
	Dont dotations et reprises - financières			UG 0	UH 0	
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ 0	UK 0	
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI					1O 2 459

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
PROV POUR RISQUES & CHARGES	**17 258**	**7 000**	**0**	**24 258**

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2057-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES — Néant ☐

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT (1)		À 1 AN AU PLUS (2)		À PLUS D'UN AN (3)	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	0	UM	0	UN	0
	Prêts (1) (2)	UP	3 764	UR	3 764	US	0
	Autres immobilisations financières	UT	6 010	UV	6 010	UW	0
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	83 979		83 979		0
	Autres créances clients	UX	887 977		887 977		0
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie — (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée UO 0)	Z1	0		0		0
	Personnel et comptes rattachés	UY	0		0		0
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 020		2 020		0
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	0		0		0
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	842		842		0
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	0		0		0
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	0		0		0
	Groupe et associés (2)	VC	0		0		0
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 098		1 098		0
Charges constatées d'avance		VS	11 282		11 282		0
	TOTAUX	VT	996 972	VU	996 972	VV	0

RENVOIS					
(1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD	9 737		
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	5 973		
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	0		

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut (1)	À 1 an au plus (2)	À plus d'1 an et 5 ans au plus (3)	À plus de 5 ans (4)
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0	0	0	0
	à plus d'1 an à l'origine	VH	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	35 564	35 564	0	0
Personnel et comptes rattachés		8C	296 366	296 366	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	176 929	176 929	0	0
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	16 834	16 834	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	69 499	69 499	0	0
	Obligations cautionnées	VX	0	0	0	0
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	6 755	6 755	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	0	0	0	0
Groupe et associés (2)		VI	0	0	0	0
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	39 571	39 571	0	0
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2	0	0	0	0
Produits constatés d'avance		8L	0	0	0	0
TOTAUX		VY	641 518	VZ 641 518	0	0

RENVOIS						
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	0
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	0			

DGFiP N° 2058-A-SD **2026**

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise : INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | | Néant ☐

I. RÉINTÉGRATIONS

Exercice N clos le 31/12/2025

								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	**395 023**
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB	**0**
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	**0**	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	**17 384**		XE	**20 713**
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	**0**	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	**3 329**			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	**0**	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	)	RB	**0**			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	**0**	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX	**0**		XW	**1 343**
	Amendes et pénalités	WJ	**1 343**	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ	**0**			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY	**0**
	Impôt sur les sociétés									I7	**132 427**
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	**0**	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7	**0**		K7	**0**
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)								I8	**0**
		- imposées au taux de 0%								ZN	**0**
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs	- Plus-values nettes à court terme								WN	**0**
		- Plus-values soumises au régime des fusions								WO	**0**
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR	**0**
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires	SU	**0**	Zones d'entreprises			SW	**0**		WQ	**2 000**
				Quote part de 12% des plus-values à taux zéro			M8	**0**			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1	**0**
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	**0**
								TOTAL I		WR	**551 506**

II - DÉDUCTIONS

								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	**0**
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.										WT	**0**
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.										WU	**0**
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV	**0**
		- imposées au taux de 0 %								WH	**0**
		- imposées au taux de 19 %								WP	**0**
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure								WW	**0**
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB	**0**
	Autres plus-values imposées au taux de 19%									I6	**0**
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée									WZ	**0**
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:	(	Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation				2A	**0**	)	XA	**0**
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX	**0**
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer									ZY	**0**
	Majoration d'amortissement									XD	**0**
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT	**0**	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	**0**	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	**0**	XF	**0**
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	**0**	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	**0**		
	ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	**0**	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	**0**	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC	**0**		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	**0**	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	**0**	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB	**0**		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS	**0**
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	**0**	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	**0**	)		XG	**0**
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	**0**	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC	**0**				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	**0**	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD	**0**				
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI	**0**	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	**0**				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL	**0**							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	**0**
								TOTAL II		XH	**0**

III - RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.	Bénéfice (I - II)	XI	**551 506**	
	Déficit (II-I)			XJ **0**
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL	**0**	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL **0**
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)		XN	**551 506**	XO **0**

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
Dons	**2 000**

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES — Néant ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	0
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	0
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés	ZT	323 034

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler ci-dessous)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles	ZV	0	ZW	0
Provisions pour risques et charges				
Total des provisions pour risques et charges	8X	0	8Y	0
Provisions pour dépréciation				
Total des provisions pour dépréciation	9D	0	9E	0
Charges à payer				
Total des provisions pour charges à payer	9K	0	9L	0
Totaux (Cadre III)	YN	0	YO	0
Totaux à reporter au tableau 2058-A	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1	0	0	0

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES — Néant ☐

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	900 043	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	345 724	
Prélèvements sur les réserves	ØE	0	
Total I	ØF	1 245 768	

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	0
	- Autres réserves	ZD	0
Dividendes		ZE	250 000
Autres répartitions		ZF	0
Report à nouveau		ZG	995 768
Total II		ZH	1 245 768

RENSEIGNEMENTS DIVERS

						Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	0)	YQ	0	
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR	0	
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS	0	
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance				YT	129 307	45 902
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	0)	XQ	156 425	137 744
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU	0	
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	32 089	22 280
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	0	
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	2 958)	ST	301 635	339 360
	Total du poste (correspondant à la ligne FW du tableau 2052)				ZJ	619 456	545 285
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE				YW	10 679	8 258
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS	0)	9Z	25 271	28 099
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052				YX	35 950	36 357
TVA	Montant de la TVA collectée				YY	207 617	200 337
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	22 957	19 807
DIVERS	Montant brut des salaires				ØZ	1 276 524	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition				ØS	0	
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société				ZK	0	
	Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI				ZR		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	0	
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur				RH	0	

RÉGIME DE GROUPE*

Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA	0	Plus values à 15%	JK	0	Plus values à 0%	JL 0
			Plus values à 19%	JM	0	Imputations	JC 0
Groupe : résultat d'ensemble	JD	0	Plus values à 15%	JN	0	Plus values à 0%	JO 0
			Plus values à 19%	JP	0	Imputations	JF 0
Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH		N° SIRET société mère	JJ

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		JQ	0
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		JR	0
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS 0		
Revenu brut social (si le montant est positif)		JT	0

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES — Néant ☐

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
	1		2	3	4	5	6
1	MOBILIER (INSET - MOBILIER DE BURE	26/10/2001	28 554	0	28 554	0	0
2	MOBILIER (ABCD - ARMOIRE BASSE A F	02/08/2004	309	0	309	0	0
3	MOBILIER (ABCD - PLAN COMPACT L180	02/08/2004	343	0	343	0	0
4	MOBILIER (ABCD - CAISSON MOBILE 3T	02/08/2004	221	0	221	0	0
5	MOBILIER (INSET - CHAISES)	06/08/2004	2 268	0	2 268	0	0
6	MOBILIER (INSET - PLAN DROIT 80 PI	20/08/2004	220	0	220	0	0
7	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL (IN	10/01/2006	2 442	0	2 442	0	0
8	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL (IN	31/08/2006	3 250	0	3 250	0	0
9	MOBILIER (ABCD - BUREAU - BUREAU S	22/11/2006	1 008	0	1 008	0	0
10	MOBILIER (INSET - FAUTEUILS ORANGE	14/01/2010	529	0	529	0	0
11	MOBILIER (ABCD - 1 CHAISE BLEU - E	27/10/2011	495	0	495	0	0
12	MOBILIER (ABCD - 1 CHAISE ORANGE -	27/10/2011	495	0	495	0	0
13	MOBILIER (ABCD - CHAISE LET BLEU M	06/09/2012	510	0	510	0	0
14	MOBILIER (ABCD - CHAISE LET POMME	06/09/2012	510	0	510	0	0
15	MOBILIER (SIEGE RUBIS)	08/01/2014	512	0	512	0	0
16	MOBILIER (SIEGE RUBIS)	08/01/2014	512	0	512	0	0
17	MOBILIER (SIEGE RUBIS)	08/01/2014	512	0	512	0	0
18	MOBILIER (ABCD - SIEGE BUREAU LETS	30/10/2014	510	0	510	0	0
19	MOBILIER (ABCD - SIEGE DE TRAVAIL	30/10/2014	510	0	510	0	0
20	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL (IN	31/05/2016	2 221	0	2 221	0	0
21	INSTALLATION, AGENCEMENT, AMEN (IN	30/01/2017	3 262	0	3 262	0	0
22	MOBILIER (ABCD - BUREAU LOOPY - BU	18/07/2018	1 299	0	1 299	0	0
23	MOBILIER (ABCD - BUREAU LOOPY EO -	18/07/2018	1 299	0	1 299	0	0
24	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL (A2	05/04/2019	2 388	0	2 388	0	0
25	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL (A2	31/08/2020	1 624	0	1 624	0	0
26	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL (A2	20/10/2020	1 876	0	1 876	0	0
27	MATERIEL DE TRANSPORT (SARL MAY FA	02/05/2023	2 889	0	2 889	0	0
28	MATERIEL DE TRANSPORT (1 SCOOTER L	12/02/2025	2 991	0	2 991	0	0

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	7	8	9	10			11
1	0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	0	0	0
3	0	0	0	0	0	0	0
4	0	0	0	0	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0	0
6	0	0	0	0	0	0	0
7	0	0	0	0	0	0	0
8	0	0	0	0	0	0	0
9	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	0
11	0	0	0	0	0	0	0
12	0	0	0	0	0	0	0
13	0	0	0	0	0	0	0
14	0	0	0	0	0	0	0
15	0	0	0	0	0	0	0
16	0	0	0	0	0	0	0
17	0	0	0	0	0	0	0
18	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	0	0	0	0	0
20	0	0	0	0	0	0	0
21	0	0	0	0	0	0	0
22	0	0	0	0	0	0	0
23	0	0	0	0	0	0	0
24	0	0	0	0	0	0	0
25	0	0	0	0	0	0	0
26	0	0	0	0	0	0	0
27	0	0	0	0	0	0	0
28	0	0	0	0	0	0	0
29	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés		0				0
30	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		0				0
31	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		0				0
32	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement		0				0
33	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...			0	0	0	
34	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevt PMVLT			0	0	0	
35	Divers (détails à donner en extension 2)		0	0	0	0	0
	TOTAL		0	0	0	0	0
Cadre A : + ou - value nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

	Autres éléments : divers	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

13. **SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES — Néant [X]

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTES BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	☐

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

DGFiP N° 2059-C-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES	Néant [X]
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 Ia sexies-0)	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

DGFiP N° 2059-D-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

15. # RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Désignation de l'entreprise : INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES — Néant [X]

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
1	2	3	4	5

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES			Néant ☐
Exercice ouvert le: 01/01/2025 et clos le: 31/12/2025		Données en nombre de mois : 12	

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	**24**
dont apprentis	YF	**0**
dont handicapés	YG	**0**
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	**0**

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	**3 209 666**
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	**0**
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	**0**
Total 1	OX	**3 209 666**

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	**20 398**
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	**0**
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	**100 243**
Variation positive des stocks	OD	**0**
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	**0**
Total 2	OM	**120 642**

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	**137 507**
Variation négative des stocks	OQ	**0**
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	**325 524**
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	**133 325**
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	**0**
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	**1 666**
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	**0**
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	**0**
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	**0**
Total 3	OJ	**598 022**

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	**Total 1 +Total 2 - Total 3**	OG	**2 732 286**

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	**2 732 286**

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-etablissement au sens de la CVAE				EV	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	
Effectifs au sens de la CVAE				EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY - GZ	du		au	
Date de cessation				HR	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES - SIREN : 347483901					Néant ☐
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	**0**	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	**6**	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	1690
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	**6**	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	1690

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre M Nom complet ERIC OTTENWELTER

Nom d'usage % de détention **40** Nb de parts ou actions 676

Naissance : Date 20/10/1969 N° Département 68026 Commune COLMAR Pays FRANCE

Adresse :

28 RUE DES SCALAIRES
97434 SAINT GILLES LES BAINS
FRANCE

Titre M Nom complet CHRISTOPHE LOMBARDOT

Nom d'usage % de détention **20** Nb de parts ou actions 338

Naissance : Date 31/01/1985 N° Département 25056 Commune BESANCON Pays FRANCE

Adresse :

16 RUE DES KAILASSAS
97432 ST PIERRE
FRANCE

Titre M Nom complet JEROME VANDENBROUCKE

Nom d'usage % de détention **10** Nb de parts ou actions 169

Naissance : Date 18/08/1984 N° Département 62041 Commune ARRAS Pays FRANCE

Adresse :

2 CHEMIN MAYA
97441 STE SUZANNE
FRANCE

Titre M Nom complet JEAN LOUIS MARIE

Nom d'usage % de détention **10** Nb de parts ou actions 169

Naissance : Date 28/02/1965 N° Département 97409 Commune ST ANDRE Pays FRANCE

Adresse :

17 RUE DES BLEUETS
97440 ST ANDRE
FRANCE

Titre M Nom complet DANY ORFELLE

Nom d'usage % de détention **10** Nb de parts ou actions 169

Naissance : Date 06/10/1973 N° Département 97416 Commune ST PIERRE Pays FRANCE

Adresse :

IMPASSE JOSEPH HUBERT
97430 LE TAMPON
FRANCE

Titre M Nom complet ROMAIN BOISSON

Nom d'usage % de détention **10** Nb de parts ou actions 169

Naissance : Date 17/01/1989 N° Département 67482 Commune STRASBOURG Pays FRANCE

Adresse :

6 IMPASSE BOURBON POINTU
97432 ST PIERRE
FRANCE

DGFiP N° 2059-G-SD **2026**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES - SIREN : 347483901		Néant ☐
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	**1**

Forme juridique Autre — Dénomination O T E R

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention **30**

Adresse :

101 ANTANANARIVO
MADAGASCAR
99 ANTANANARIVO
MADAGASCAR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD (2026)
cerfa
N° 15252*12
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2025 **au** 31/12/2025 **ou Année :** 2025		
Dénomination de l'entreprise : INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES		**Néant** ☐
SIREN de l'entreprise : SIREN : 347483901	**PME au sens communautaire**	☐
Régime de l'intégration fiscale *(article 223 A du CGI)* : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration *(article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)*		
	Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination, SIREN et adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos *(article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD*			
Autres créances non reportable et non restituables			**1 200**
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat *(article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD*			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		**2 000**
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		**0**
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) x 10/90 + ligne 3) *(article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD*			
	dont montant préfinancé		**0**
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	**0**
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'*article L 3141-32 du code du travail*	2	**0**
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	**0**
Réduction d'impôt collectivités outre-mer *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire *(article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)*			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés *(article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques *(article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles *(article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers *(article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés *(article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques *(article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire *(article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » *(article 244 quater I)*			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » *(article 244 quater T du CGI)*			
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables *(article 220 decies du CGI)*			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières *(article 136 du CGI)*	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse *(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche *(article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD*	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	0
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" *(article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD*	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité *(article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD*	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille *(article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique *(article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD*	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques *(article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art *(article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo *(article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales *(article 220 septdecies du CGI)*	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique *(article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD*	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro *(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD*	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole *(article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif *(article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social *(article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD*	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

1330-CVAE-SD

*n°C.E.R.F.A – 14030*11*

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Dénomination de l'entreprise	INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES - SIREN : 347483901

LA DÉCLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPÉRATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DÉPÔT DÉMATÉRIALISÉ
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

Période de référence	Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Date de cession	

I. CAS SPÉCIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ÉTABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.
Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.
Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE

Valeur ajoutée	A2	2 732 286

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaires de référence	A3	3 209 666

Chiffre d'affaires de référence groupe	B6	0

A	Date	Nom du signataire	Qualité du signataire	Titre du signataire
ST ANDRE	03/04/2026	OTTENWELTER ERIC	PRESIDENT	M.

III. RÉPARTITION DES SALAIRES

A. Liste des établissements de l'entreprise

CODE NIC	NUMÉRO DU DÉPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE de la commune	Nombre de salariés
A4	A5	A6	A7	A8
00032	974	LE TAMPON	422	10
00034	974	ST DENIS	411	13
00034	976	MAMOUDZOU	611	1
				0
				0
				0
				0

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise

NUMÉRO DU DÉPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE de la commune	Nombre de salariés
B1	B2	B3	B4

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

cerfa
N° 11093 *27
Formulaire obligatoire (article 54 quater Du Code général des impôts)
N° 2067-SD
(2026)
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES - SIREN : 347483901

A – FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	OTTENWELTER ERIC PRESIDENT	28 RUE DES SCALAIRES 97434 ST GILLES LES BAINS FRANCE
2	MARIE JEAN LOUIS CHARGE D'AFFAIRES	171 RUE DES BLEUETS 97440 ST ANDRE FRANCE
3	LOMBARDOT CHRISTOPHE DIRECTEUR	81 RUE DES KAILASSAS 97432 ST PIERRE FRANCE
4	ORFELLE JEAN DANY CHARGE D'AFFAIRES	7 IMPASSE J. HUBERT 97430 LE TAMPON FRANCE
5	BOISSON ROMAIN CHARGE D'AFFAIRES	6 IMPASSE BOURBON POINTU 97432 ST PIERRE FRANCE
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature	Montant des indemnités et allocations diverses	Valeur des avantages en nature	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens	aux immeubles non affectés à l'exploitation	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	135 439	0	0	0	135 439	0	0	0	135 439
2	85 818	0	0	0	85 818	0	0	0	85 818
3	112 948	0	0	0	112 948	0	0	0	112 948
4	92 529	0	0	0	92 529	0	0	0	92 529
5	77 928	0	0	0	77 928	0	0	0	77 928
6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T	504 661	0	0	0	504 661	0	0	0	504 661

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 359
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	5 678
Totaux	7 037

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE :

Total des dépenses		Bénéfices imposables	
- de l'exercice (total col 9 + total col 10)	511 698	- de l'exercice	551 506
- de l'exercice précédent	530 900	- de l'exercice précédent	481 481

À ST ANDRE, le 03/04/2026

Civilité du signataire : M.

Nom du signataire : OTTENWELTER

Qualité du signataire : PRESIDENT

DECLOYER
adapté à la
télédéclaration
par TELEDEC.fr

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES - SIREN : 347483901

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2026

Local

Référence du local	97411019554971l2B1202641
Invariant du local	974110195549
Adresse du local	0008 RUE HENRI CORNU 97490 SAINT DENIS
Précisions sur l'adresse	G\01\00
Propriétaire du local	SCI CESIAS 6540
SIREN du propriétaire du local	530492305
Mode d'occupation du local	LOC - Locataire
Montant du loyer annuel du local	**73 389**
Date de fin d'occupation du local *(laisser vide si non applicable)*	

DECLOYER
adapté à la
télédéclaration
par TELEDEC.fr

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES - SIREN : 347483901

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2026

Local

Référence du local	97611003252471 12B0202647
Invariant du local	976110032524
Adresse du local	0001 CHE DES BEAUX ENFANTS 97600 MAMOUDZOU
Précisions sur l'adresse	F\01\00
Propriétaire du local	SOCIETE IMMOBILIERE DE MAYOTTE 5515
SIREN du propriétaire du local	094130101
Mode d'occupation du local	LOC - Locataire
Montant du loyer annuel du local	**6 900**
Date de fin d'occupation du local *(laisser vide si non applicable)*	

DECLOYER
adapté à la
télédéclaration
par TELEDEC.fr

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES - SIREN : 347483901

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2026

Local

Référence du local	97422036181371l2B0202671
Invariant du local	974220361813
Adresse du local	0012 RLE FUMA 97430 LE TAMPON
Précisions sur l'adresse	A\01\00
Propriétaire du local	METRONOME 6540
SIREN du propriétaire du local	490750411
Mode d'occupation du local	LOC - Locataire
Montant du loyer annuel du local	**30 176**
Date de fin d'occupation du local *(laisser vide si non applicable)*	

DECLOYER
adapté à la
télédéclaration
par TELEDEC.fr

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES - SIREN : 347483901

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2026

Local

Référence du local	97411019554971l2B1202641
Invariant du local	974110195549
Adresse du local	0008 RUE HENRI CORNU 97490 SAINT DENIS
Précisions sur l'adresse	G\01\00
Propriétaire du local	SCI CESIAS 6540
SIREN du propriétaire du local	530492305
Mode d'occupation du local	LOC - Locataire
Montant du loyer annuel du local	**73 389**
Date de fin d'occupation du local *(laisser vide si non applicable)*	

DECLOYER
adapté à la
télédéclaration
par TELEDEC.fr

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES - SIREN : 347483901

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2026

Local

Référence du local	97611003252471 12B0202647
Invariant du local	976110032524
Adresse du local	0001 CHE DES BEAUX ENFANTS 97600 MAMOUDZOU
Précisions sur l'adresse	F\01\00
Propriétaire du local	SOCIETE IMMOBILIERE DE MAYOTTE 5515
SIREN du propriétaire du local	094130101
Mode d'occupation du local	LOC - Locataire
Montant du loyer annuel du local	**6 900**
Date de fin d'occupation du local *(laisser vide si non applicable)*	

DECLOYER
adapté à la
télédéclaration
par TELEDEC.fr

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES - SIREN : 347483901

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2026

Local

Référence du local	97422036181371l2B0202671
Invariant du local	974220361813
Adresse du local	0012 RLE FUMA 97430 LE TAMPON
Précisions sur l'adresse	A\01\00
Propriétaire du local	METRONOME 6540
SIREN du propriétaire du local	490750411
Mode d'occupation du local	LOC - Locataire
Montant du loyer annuel du local	**30 176**
Date de fin d'occupation du local *(laisser vide si non applicable)*	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD
2026
cerfa
N° 11084*28
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du principal établissement
INGENIERIE SPECIALISEE EQUIPE TECHNIQUES - SIREN : 347483901	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****
Adresse du siège social	**Ancienne adresse en cas de changement**
8 RUE HENRI CORNU 97490 SAINT-DENIS FRANCE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées	**MISSION D'INGENIERIE, CONCEPTION, MAITRISE**	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	**509 006**	Déficit	**0**
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	**0**
	Bénéfice imposable à 15%	**42 500**		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	**0**	PV à long terme imposables à 19%	**0**	Autres PV imposables à 19%	**0**
PV à long terme imposables à 0%	**0**	PV exonérées (238 *quindecies*)	**0**		

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art 44 *sexies*	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies* -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies*	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 *quaterdecies*	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*	☐
Bénéfice ou déficit exonéré	**0**	Plus values exonérées relevant du taux de 15%	**0**		

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art 244 *quater* W (cocher la case)	☐

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)

Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)

Base d'imposition :		Taux d'imposition :	

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	**0**
2. Au titre des revenus auxquels est attaché,.. un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	**0**

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	**0**

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	**Oui**	Si oui, indication du logiciel utilisée	**Pennylane**

COMPTABLE ET/OU CONSEIL

Comptable : ☐ Salarié ?

SAS COMPTABILITE AUDIT REVISION OCEAN INDIEN
540 Chemin Agénor
97440 SAINT-ANDRE
Tél: 0692764873
FRANCE

Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	**Nom du prestataire ECF**	

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

		Si déposé néant, cochez la case :	☐

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	*a*	250 000
	payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	0
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		*c*	0
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		*d*	0
Montant des autres distributions:			
		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		*i*	250 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		*j*	0
Montant des revenus répartis		***Total (a à h)***	250 000

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom prénoms domicile qualité (associé,ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	0
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	0

MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	0	0	0
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	0	0	0
MVLT réalisée au cours de l'exercice	0	0	0
MVLT restant à reporter	0	0	0

K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	0
Nombre de reçus délivrés	0

SAS INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES
Au capital de 27 040 €, dont le siège social se situe au :
8, rue Henri Cornu – Technopole de la Réunion - 97495 SAINT-DENIS CEDEX
☎ 02 62 21 54 43 - **M** : bet.inset@inset.fr - www.inset.fr
SIRET : 347 483 901 00034 - **RCS** : 88 B 330 - **APE** : 7112B

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 AVRIL 2026

L'an 2026,

le 29 avril,

à 10 heures,

A l'adresse suivante : 12 RUELLE EMMANUEL FUMA – 97430 LE TAMPON

Les associés de la société INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES, SAS au capital de 27 040 euros, divisé en 1 690 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Éric OTTENWELTER, propriétaire de 676 actions
- Monsieur Christophe LOMBARDOT, propriétaire de 338 actions
- Monsieur Jean Louis MARIE, propriétaire de 169 actions
- Monsieur Dany ORFELLE, propriétaire de 169 actions
- Monsieur Romain BOISSON, propriétaire de 169 actions
- Monsieur Jérôme VANDENBROUCKE, propriétaire de 169 actions

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 1 690 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Éric OTTENWELTER, en sa qualité de Président de l'Assemblée.

SAS INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES
Au capital de 27 040 €, dont le siège social se situe au :
8, rue Henri Cornu – Technopole de la Réunion - 97495 SAINT-DENIS CEDEX
☎ 02 62 21 54 43 - **M** : bet.inset@inset.fr - www.inset.fr
SIRET : 347 483 901 00034 - **RCS** : 88 B 330 - **APE** : 7112B

Le Président met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,
- l'Annexe n°01 relative à la valorisation des parts de la Société.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle également que, par lettre complémentaire adressée à l'ensemble des associés le 28 avril 2026, les documents préalables à l'assemblée — rapport de gestion, rapport spécial, bilan et compte de résultat, texte des résolutions et Annexe n°01 — leur ont été transmis par voie électronique. Chacun des associés présents déclare expressément avoir pris connaissance de ces documents, être en mesure de délibérer en connaissance de cause et renoncer à se prévaloir de tout délai supplémentaire de communication ou de tout vice de forme lié à la date de transmission desdits documents. L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations et confirme pouvoir valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération des Dirigeants sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités ;
- Valorisation des parts de la Société – Annexe n°01.

Lecture est donnée par les Dirigeants de leur rapport et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux évènements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

SAS INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES
Au capital de 27 040 €, dont le siège social se situe au :
8, rue Henri Cornu – Technopole de la Réunion - 97495 SAINT-DENIS CEDEX
☎ 02 62 21 54 43 - **M** : bet.inset@inset.fr - www.inset.fr
SIRET : 347 483 901 00034 - **RCS** : 88 B 330 - **APE** : 7112B

RÉSOLUTION 1

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 17 384 euros et qui correspondent à des amortissements non déductibles. Ces dépenses et charges ont donné lieu à une imposition de 4 346,00 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 2

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 395 023 euros.

La réserve légale est d'ores et déjà portée à son plafond légal de 2 704 euros (10 % du capital social de 27 040 euros) ; aucune dotation supplémentaire n'est requise au titre du présent exercice.

L'Assemblée générale décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 250 000,00 euros, soit 147,929 euros pour chacune des 1 690 actions composant le capital social.

La mise en paiement interviendra à compter du 01/05/2026.

Pour le solde, soit 145 023 euros, l'Assemblée générale décide de l'affecter au compte « Report à nouveau » qui présentera désormais un solde créditeur de 1 140 791 euros.

La somme sera répartie entre les associés de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
Monsieur Dany ORFELLE	169	25 000.00 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Éric OTTENWELTER	676	100 000.00 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Christophe LOMBARDOT	338	50 000.00 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Jean Louis MARIE	169	25 000.00 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Romain BOISSON	169	25 000.00 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Jérôme VANDENBROUCKE	169	25 000.00 €	Prélèvement forfaitaire unique
TOTAL	**1 690**	250 000.00 €	

SAS INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES
Au capital de 27 040 €, dont le siège social se situe au :
8, rue Henri Cornu – Technopole de la Réunion - 97495 SAINT-DENIS CEDEX
☎ 02 62 21 54 43 - **M** : bet.inset@inset.fr - www.inset.fr
SIRET : 347 483 901 00034 - **RCS** : 88 B 330 - **APE** : 7112B

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à **250 000,00 €, soit** la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (flat tax), à hauteur de 31,4 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 18,60 % et le prélèvement d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement (LFSS 2026).

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 250 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 147,92 euros

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 250 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 147,92 euros

Exercice N-3 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 250 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 147,92 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 3

Conformément aux dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce, l'Assemblée générale approuve successivement chacune des conventions qui ont fait l'objet d'un rapport spécial des Dirigeants, à savoir :

SAS INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES
Au capital de 27 040 €, dont le siège social se situe au :
8, rue Henri Cornu – Technopole de la Réunion - 97495 SAINT-DENIS CEDEX
☎ 02 62 21 54 43 - **M** : bet.inset@inset.fr - www.inset.fr
SIRET : 347 483 901 00034 - **RCS** : 88 B 330 - **APE** : 7112B

Conventions conclues au cours de l'exercice :

1. Contrat de bail commercial « SCI CESIAS »

Montant du loyer annuel comptabilisé en charges au titre de cette convention au 31 décembre 2025 : 90 488,76 euros.

Cette convention a été conclue avec la société CESIAS, représentée par Monsieur Éric OTTENWELTER, à effet du 1er janvier 2023, pour une durée de 9 années.

Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Éric OTTENWELTER.

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité des voix.

2. Contrat de bail commercial « SCI MÉTRONOME »

Montant du loyer annuel comptabilisé en charges au titre de cette convention au 31 décembre 2025 : 36 176,08 euros.

Cette convention a été conclue avec la société MÉTRONOME, représentée par Monsieur Éric OTTENWELTER, à effet du 1er janvier 2023, pour une durée de 9 années.

Plusieurs associés sont concernés par cette convention, à savoir : Monsieur Éric OTTENWELTER ; Monsieur Dany ORFELLE.

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité des voix.

Conventions renouvelées au cours de l'exercice :

1. Convention de partage de ressources SCOP IMAGEEN

Montant annuel H.T. comptabilisé en produits au titre de cette convention au 31 décembre 2025 : 29 913,45 euros.

Cette convention a été conclue à effet du 1er janvier 2023 pour une durée d'une année, reconduite tacitement.

Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Éric OTTENWELTER.

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité des voix.

2. Sous-traitance IMAGEEN

Montant annuel H.T. comptabilisé en charges au titre de cette convention au 31 décembre 2025 : 30 982,48 euros.

SAS INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES
Au capital de 27 040 €, dont le siège social se situe au :
8, rue Henri Cornu – Technopole de la Réunion - 97495 SAINT-DENIS CEDEX
☎ 02 62 21 54 43 - **M** : bet.inset@inset.fr - www.inset.fr
SIRET : 347 483 901 00034 - **RCS** : 88 B 330 - **APE** : 7112B

Cette convention a été conclue à effet du 1er janvier 2023 pour une durée d'une année, reconduite tacitement.

Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Éric OTTENWELTER.

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 4

L'Assemblée générale ratifie les rémunérations allouées aux Dirigeants au cours de l'exercice écoulé ainsi que la prise en charge par la société des autres cotisations déductibles assises sur ces rémunérations, et qui sont détaillées comme suit :

1. Monsieur Éric OTTENWELTER

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Président : 12 500,00 euros.

2. Monsieur Christophe LOMBARDOT

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Directeur général : 11 500,00 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 5

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

SAS INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES
Au capital de 27 040 €, dont le siège social se situe au :
8, rue Henri Cornu – Technopole de la Réunion - 97495 SAINT-DENIS CEDEX
☎ 02 62 21 54 43 - **M** : bet.inset@inset.fr - www.inset.fr
SIRET : 347 483 901 00034 - **RCS** : 88 B 330 - **APE** : 7112B

RÉSOLUTION 6

L'Assemblée générale, statuant en application de l'Article 5 du Pacte d'associés en date du 21 juin 2021, et après examen de l'Annexe n°01 joint au présent procès-verbal détaillant les méthodes de valorisation et les estimations individuelles de chaque associé :

Constate que chacun des associés a exprimé son estimation individuelle de la valeur des actions de la Société ainsi que la méthode retenue, conformément au tableau figurant à la Section 2.4 de l'Annexe n°01.

Décide que cette valeur de référence est applicable à toute cession d'actions intervenant entre les PARTIES, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice 2026.

Il est expressément rappelé qu'en cas de désaccord ultérieur sur cette valeur lors d'une cession, les dispositions de l'Article 5 alinéa 2 du Pacte d'associés s'appliqueront : le prix sera fixé à dire d'expert désigné d'un commun accord par les PARTIES ou, à défaut, conformément aux dispositions de l'article 1843-4 du Code civil.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12h20

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président de séance et tous les associés présents.

Le Président, Éric OTTENWELTER	**L'associé,** **Jean-Louis MARIE**	**L'associé,** **Romain BOISSON**
L'associé, Christophe LOMBARDOT	**L'associé,** **Dany ORFELLE**	**L'associé,** **Jérôme VANDENBROUCKE**